

Gujan-Mestras, le 11 mars 2022

Pôle Direction

Affaire suivie par :
SANCHEZ Hervé – Principal
Tel : 05 56 66 05 72
Mél : ce.0331759h@ac-bordeaux.fr

Note à l'attention de tous les personnels

Objet : Protocole sanitaire à compter du 14 mars 2022.

Nous vous informons **qu'à partir du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1** pour le collège comme l'ensemble des établissements scolaires du territoire national.

En complément et conformément aux recommandations des autorités sanitaires, **l'obligation du port du masque en intérieur comme en extérieur est levée à compter du 14 mars 2022** pour tous les personnels ainsi que les collégiens.

Vous trouverez ci-joint le protocole et cadre national de fonctionnement en vigueur ainsi que la conduite à tenir pour les élèves contact à risque.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur les éléments suivants :

⇒ Si le port du masque n'est plus obligatoire, les personnes qui le souhaitent pourront continuer à le porter. Son usage en intérieur est notamment recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur isolement.

⇒ La vigilance reste de mise concernant l'aération des locaux, leur nettoyage et désinfection et le lavage des mains.

⇒ Le protocole de contact-tracing (cf doc joint) reste inchangé. Cependant les règles d'identification des personnes contact à risque évoluent : suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves, **tous les élèves ayant partagé, la même classe avec le cas confirmé sont considérés comme contact à risque, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque.**

⇒ Concernant le brassage des élèves, le Ministère recommande, dans un premier temps, d'en poursuivre la limitation. Les règles au collège Chante Cigale concernant la circulation des élèves, les salles attribuées, les récréations et la demi-pension restent donc à ce jour inchangées afin d'évaluer l'évolution de la situation.